

A Vaires-sur-Marne, le 3 juillet 2024

Stade nautique olympique d'Ile-de-France - Route de Torcy
77 360 Vaires-sur-Marne

Tel. +33 (0)1 45 11 08 50

Email. ffck@ffck.org

www.ffck.org

Destinataires : Dirigeants des structures affiliées, agréées et associées de la FFCK

Copies : Comités Régionaux de Canoë Kayak et Sports de Pagaie, Comités Départementaux de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Nos réf : JZ/LRe/2024-059

Objet : Vote des structures adhérentes à la FFCK lors de l'Assemblée Générale électorale 2024

Madame, Monsieur,

Afin de permettre à votre structure de prendre part aux prochaines élections fédérales, nous venons vous inviter à mettre à jour, dès maintenant, la composition de vos instances de direction sur votre espace club fédéral, ainsi que les données personnelles (numéro de téléphone, email, etc.) des personnes les composant.

En effet, lors de la dernière Assemblée Générale extraordinaire de la FFCK, réunie le 9 décembre 2023, les statuts fédéraux ont été modifiés afin d'être mis en conformité avec les nouvelles exigences du code du sport.

A ce titre, **la composition de l'Assemblée Générale électorale a été modifiée**, afin d'intégrer un vote direct des structures affiliées, agréées et associées de la Fédération. Nos statuts disposent désormais que :

S – 2.1.3.2 – Composition de l'Assemblée Générale électorale

L'Assemblée Générale électorale se compose :

- *Des représentants ou des représentantes des membres affiliés, agréés et associés de la Fédération, pour l'année en cours, représentant au minimum 50% du collège électoral de l'Assemblée Générale électorale et détenant 50% des voix,*
- *Des représentants régionaux ou des représentantes régionales des trois collèges désignés conformément aux dispositions de l'article S – 2.1.2.3, lesquels détiennent les 50% restants des voix.*

En conséquence, en tant que représentant(e) de structure affiliée, agréée, ou associée à la FFCK, **vous serez donc invité(e) à voter lors de l'Assemblée Générale électorale de la Fédération**, qui se tiendra le 14 décembre 2024. Votre nombre de voix sera déterminé en fonction du nombre de licences délivrées lors de l'année 2023, conformément à l'article R – 5.1 du Règlement intérieur de la FFCK.

Cependant, nous attirons votre attention sur **les conditions à remplir** afin de pouvoir voter le jour de l'Assemblée Générale électorale. Pour ce faire, vous devrez :

- Démontrer que vous êtes le représentant ou la représentante de votre structure (soit en vertu des statuts de votre structure, de la loi, ou d'un mandat dûment établi). Par défaut, les structures affiliées sont représentées par leur président(e), tandis que les structures agréées et associées sont représentées par leur représentant(e) légal(e).

- Être titulaire d'une licence fédérale annuelle avec pratique (telle que définie à l'article S – 1.4.1.1 des statuts) à jour et avoir été licencié(e) au cours de la saison sportive précédente, conformément à l'article S - 1.4.1.2.
- Avoir atteint la majorité légale au 1er janvier de l'année civile de l'Assemblée Générale, soit au 1^{er} janvier 2024.
- Posséder la nationalité française et jouir de vos droits civiques et politiques. Vous pouvez être de nationalité étrangère, à condition de ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen Français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

Afin de faciliter le recensement de tous les représentants et toutes les représentantes des structures affiliées, agréées et associées qui pourront voter lors de la prochaine Assemblée Générale électorale, **nous vous demandons de mettre à jour, dès maintenant, la composition de vos instances de direction sur votre espace club fédéral, ainsi que les données personnelles (numéro de téléphone, email, etc.) des personnes les composant.** Une notice, jointe au présent courrier, vous indiquera la démarche à suivre.

Cette mise à jour de vos instances, qui devra être réalisée dès qu'un changement est opéré au sein de votre structure, permettra aux services de la Fédération de prendre contact directement dans les prochains mois avec la représentante ou le représentant des structures affiliées, agréées et associées. **A défaut de mise à jour, les différent(e)s représentant(e)s ne pourront pas être destinataires des modalités de vote.**

Les services de la Fédération restent à votre disposition à l'adresse age2024@ffck.org.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Jean ZOUNGRANA
Président

Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de pagaie

